

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MONTEE DE DEMONSTRATION

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des montées de démonstration

## ARTICLE 1. ORGANISATION

Nom de la manifestation : **Montée de Démonstration PÉVY-PROUILLY**

Date de la manifestation : **7 et 8 Juin 2025**

Organisateur administratif : **ASA REIMS CHAUMONT VINTAGE**

Organisateur technique : **Association CHAMPAGNE AUTO PASSION - Jean-Claude LEUVREY**

Lieu de la manifestation : **PÉVY & PROUILLY 51140**

Visa Ligue n° **20** délivré le **20 Mars 2025**

Permis d'organisation FFSA n° **298** ..... délivré le **11/04/2025**

Cette manifestation est organisée conformément aux Règles Techniques et de Sécurité des Montées et Courses de Côte (ci-après « RTS ») et au présent règlement particulier.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

## ARTICLE 1. ORGANISATION

### 1.1. OFFICIELS

(Au minimum)

- Directeur de Course au départ de la montée : **LEUVREY Jean-Claude 88 - 0328**
- Chef de poste à l'arrivée : **COLLARD Philippe 252342 - 0325**
- Commissaire technique : **COLIBERT Roger 59209 - 0325**
- Médecin Docteur **Renaud MILLER**

### 1.2. HORAIRES

Ouverture des engagements le **20 Mars 2025 à 0h00 heures**

Clôture des engagements le **26 Mai 2025 à 23h59 heures.**

Publication de la liste des engagés le **2 Juin 2025 à 17h00 heures.**

Accueil des participants le **7 Juin 2025 de 15h00 h. à 19h30 h. & le 8 Juin de 7h00 à 8h.30**

Vérifications administratives **7 Juin 2025 de 15h00 h. à 19h30 h. & le 8 Juin de 7h00 à 8h.30**

Vérifications techniques **7 Juin 2025 de 15h00 h. à 19h30 h. & le 8 Juin de 7h00 à 8h.30**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ le **8 Juin à 9h00 Pied de la Côte RD675**

Briefing des concurrents le **8 Juin à 9h00 Pied de la Côte RD675**

Démonstration le **8 Juin de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h30**

Remise des trophées le **8 Juin 2025 à 18h00 heures Place de la Mairie de PEVY**



### 1.3. VERIFICATIONS

Vérifications administratives **7 Juin 2025 de 15h00 h. à 19h30 h. Place de la Mairie à PEVY & le 8 Juin de 7h00 à 8h.30 Pied de la Côte RD675**

Les participants devront présenter :

- licence, ou titre de participation, et permis de conduire pour le **conducteur** ;
- carte grise, ou titre de circulation, ou passeport technique (PTN/PTH) pour la **voiture**.
- attestation d'assurance de la voiture et vignette de contrôle technique en cours de validité (pour les voitures y étant soumises).

Vérifications techniques **le 7 Juin 2025 de 15h00 h. à 19h30 h. Place de la Mairie à PEVY & le 8 Juin de 7h00 à 8h.30 Pied de la Côte RD675.**

## ARTICLE 3. PARTICIPANTS, CONDUCTEURS, EQUIPIERS

**3.1.** Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : CHAMPAGNE AUTO PASSION BP 44 – 51683 REIMS Cedex 2 jusqu'au Lundi 26 Mai à 23h59 heures.

Les droits d'engagement sont fixés à 140€, réduits à 120€ avant le 12 Mai 2025 pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés du montant des droits d'engagement

## ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 91

Les voitures admises sont les suivantes :

**Les véhicules admis pourront être des voitures de série conformes à la législation routière française antérieures au 31/12/2000 ou des voitures de compétition.**

-Les voitures de compétition devront être soit en possession d'un passeport technique, ou conformes à un règlement technique et/ou fiche d'homologation, ou à la Revue Technique Automobile de la voiture concernée (Nota : les fiches d'homologation des voitures historiques peuvent se trouver sur le site de la FIA : <https://historicdb.fia.com/>).

Listes des véhicules admis :

Catégorie 1 – Véhicules à carrosserie fermée.

– possédant au moins deux places, dont les roues sont entièrement recouvertes, sur plus de 120° de leur circonférence.

Catégorie 2 – Véhicules à carrosserie ouverte.

-possédant au moins deux places, dont les roues sont entièrement recouvertes, sur plus de 120° de leur circonférence.

Catégorie 3 – Véhicules monoplaces ou biplaces.

– à carrosserie fermée ou à carrosserie ouverte

### 4.2. EQUIPEMENTS DE SECURITE

*Conforme aux RTS*

### 4.4. MESURES ET DISPOSITIF DE SECURITE

Nombre d'ambulance : 1

Une ambulance est-elle équipée du matériel nécessaire à la ventilation et l'aspiration : oui

Une équipe d'extraction est-elle présente ? non

## ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites.

### 6.2. PARCOURS

Départ : **PROUILLY 51140 Pied de la Côte sur RD 675**

Arrivée : **PEVY sur RD 675**

Pente moyenne : **dénivelé relevé sur plateforme Préfecture : 106m**

Longueur du parcours : **2120 mètres**

Largeur du parcours : **10 mètres**

Nombre de montées : **8**

Nombre de postes de commissaires : **8**

Nombre de commissaires : **10**

Nombre et type d'extincteurs par poste : **10**

## ARTICLE 9. PUBLICITE

Publicité obligatoire (non rachetable).....

Publicité optionnelle : Groupe TENEDOR – CICA - AGNESINA

## ARTICLE 10. PRIX

**La remise des trophées aura lieu le 8 Juin 2025 à 18h00 heures Place  
de la Mairie de PEVY  
1 trophées par participant.**